

LETTRE D'INFORMATION

Histoire (suite)

Nous vous présentons, à titer d'anecdote historique, un échange de courrier (février 2008) avec le Musée de Macon (Extraits)

Sur le site de votre ville, une carte postale montre une vue de messe dans l'église, et le décor (plafond bleu et étoiles d'or ressemble à ceux réalisés en Bourgogne par Victor Bussièrre à la fin du 19e et au début du 20e siècle.

Je vous remercie de votre aide.

Réponse :

Votre réponse m'est bien parvenue et votre piste me semble très plausible. La famille de Maillardoz avait eu un gros litige au sujet de ces chapelles. Cette affaire a fini au Tribunal Fédéral.

Nous vous remercions de votre réponse.

Partant de cette hypothèse, les décors peints ont-ils été conservés ?

Disposez-vous de photos de l'intérieur de l'église et/ou de sa chapelle afin de comparer le projet et sa réalisation finale ?

Il serait important pour nous d'avoir des éléments complémentaires à votre réponse afin de dater ces travaux et d'identifier leurs auteurs ?

Vous remerciant par avance pour le travail que nous vous confions, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de toute notre considération.

Réponse :

Je vais de ce pas à l'église faire des photos que je vais vous adresser dès mon retour.

Voici deux photos de l'église de Rue. En m'y rendant, j'ai pensé à un élément que vous n'avez peut être pas. La famille de Maillardoz possédait un bâtiment, nommé "Château des Augustins", demeure néo-palladéenne qui comprend le Château, des communs et une chapelle néo-gothique pour laquelle il serait possible que les fresques aient été envisagées.

Adressez-moi votre adresse postale et nous vous enverrons le livre publié par l'association ProFribourg sur l'histoire de la commune de Rue. (à suivre)

Bénévoles

Livraison des repas à domicile

L'Antenne Sociale de la Glâne Sud (ASGS) recherche des personnes bénévoles chargées de distribuer les repas à domicile.

Ces distributions s'effectuent en fin de matinée du lundi au vendredi + vendredi après-midi pour le week end.

Les repas sont pris en charge à Sivreriez et livrés aux bénéficiaires.

Il est tout à fait possible de n'effectuer que quelques trajets afin que la charge ne soit pas trop conséquente pour les personnes qui s'engagent.

Nous remercions d'ores et déjà les personnes qui se chargeront de contribuer à la livraison des repas de bien vouloir s'adresser à

l'ASGS à Promasens,

au 021 909 58 75.



QUELQUES NOUVELLES EN BREF

Bicubic, deux abonnements sont à votre disposition, contactez le Secrétariat communal si vous souhaitez les emprunter.

Aménagement du carrefour de l'église à Promasens : les travaux auront malheureusement quelques mois de retard.

L'association Lire & écrire

L'association Lire & écrire propose deux types de cours :

⇒ *Des cours intensifs, réservés aux personnes qui parlent déjà le français, qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années.*

⇒ *D'autres cours destinés aux personnes qui rencontrent des difficultés en lecture et en rédaction de textes.*

Ces cours se déroulent à Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer en journée ou en soirée.

La participation aux cours est de 50 francs par mois (arrangement possible) et peut être prise en charge par le chômage.

Renseignements et inscription par téléphone au 026 422 32 62.

Association Lire et écrire

Case Postale 915

1701 Fribourg

fribourg@lire-et-ecrire.ch

<http://www.lire-et-ecrire.ch>

Les eaux usées (coûts et réparations à charge des collectivités)

Les eaux usées de la commune s'écoulent vers la station d'épuration (STEP) d'Ecublens. Les responsables de cette installation constatent que des déchets indésirables causent des perturbations, voire des arrêts d'exploitation dans les stations de pompage.

Les déchets les plus fréquents : bandes pour pansements, bas nylon, béton, graisse, huiles, pampers enfants et adultes, serviettes périodiques, préservatifs, morceaux de tuyaux, Q-tips, résidus de chantier, sable, déchets de caisses à chats, résidus de repas, habits, torchons, éponges...

Il est constaté une augmentation des déchets depuis l'entrée en vigueur des déchetteries et de la taxe au sac. Une partie de ces déchets doit être extraite de l'eau usée, compactée et conduite à l'usine d'incinération. D'autres types de déchets, par contre, obstruent les stations de pompage et occasionnent de gros dégâts sur les parties tournantes. En outre, sables et cailloux usent prématurément la partie hydraulique des pompes et engendrent de plus fréquents changements.

Nous vous remercions de n'envoyer vers la station d'épuration que des eaux ne contenant aucun corps étranger qui soit susceptible d'endommager les installations d'épuration et de contribuer ainsi à maintenir des coûts les plus bas possibles en matière de frais d'énergie et de gestion des eaux usées.

CSPI Glâne-sud

Printemps 2007 : regroupement des corps de sapeurs-pompiers des communes du Sud de la Glâne : 22 interventions, principalement lors des violents orages qui se sont abattus sur la région en juillet et août. De juillet à décembre 2007 : 1905 heures de travail dont 405 heures imputées aux interventions.

En 2008 : 2200 heures dont 470 consacrées aux 28 interventions, 1730 à l'instruction des cadres et aux exercices ainsi qu'aux activités bénévoles.

Fin 2008 : un corps d'environ 80 personnes, formé de 4 sections feu qui interviennent en fonction de leur lieu de résidence, et d'une section police route / sanitaire, qui intervient sur l'ensemble du secteur Glâne-Sud.

Renseignements sur le site www.pompiers-glanesud.ch

Subsides à l'assurance maladie

Le canton de Fribourg octroie des subsides à l'assurance maladie aux personnes dont les revenus permettent l'attribution d'une telle aide. Le calcul du pourcentage de prise en charge dépend de l'avis de taxation. Le bureau du contrôle des habitants (021 909 61 90, cdh@rue.ch) vous fournira tous les renseignements nécessaires quant à l'octroi de ces subsides.

Vous trouverez également des renseignements complémentaires à l'adresse suivante : www.caisseavs.fr.ch, rubrique "réduction des primes d'assurance-maladie", informations.

Bois de feu

Vous souhaitez du bois de feu... Nous vous remercions de vous adresser au Secrétariat communal (021 909 58 22) en indiquant vos coordonnées et la quantité désirée. Ce bois n'est pas débité, il sera entreposé en bordure de chemin.

Abonnements CFF

Deux abonnements journaliers CFF sont à votre disposition sur réservation auprès du Secrétariat communal (021 909 58 22, ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30) au prix de CHF 30.- pour les habitants de la commune et CHF 35.- pour les habitants extérieurs. Les abonnements se paient en argent liquide et comptant.

Les chiens

Si vous possédez un chien, nous vous rappelons quelques règles essentielles qui permettront à chacun et chacune de cohabiter en toute harmonie.

Souillures :

Des poubelles sont à votre disposition dans plusieurs lieux sur la commune, merci de les utiliser. En outre, nous vous prions, où que vous vous trouviez, de prendre garde à ramasser les déjections canines.

Dans les champs, l'herbe souillée pose d'autres problèmes : le foin sera refusé par le bétail. De plus, les chiens peuvent être porteurs de parasites intestinaux qui peuvent rester en vie dans la terre et sur l'herbe pendant plus d'un an. En administrant régulièrement un vermifuge à vos animaux, vous contribuerez à limiter les risques de propagation.

Les chiens qui se promènent seuls :

En vertu de l'art. 56 CO, le propriétaire est entièrement responsable des éventuels dommages causés par son chien à des personnes ou à des biens. Selon l'art 684 CC, tout propriétaire doit s'abstenir de tout excès dans l'exercice de ses droits au détriment du voisinage. D'autre part, le Code pénal stipule que les blessures occasionnées par un chien sont considérées comme un délit de la part du détenteur responsable. Enfin, la Loi cantonale d'application du CP précise, en son art 14 al 3, que celui qui laisse un chien en liberté sur la voie publique est passible d'arrêts ou d'amende. Cette infraction est poursuivie d'office, ce qui signifie que le dépôt d'une plainte n'est pas requis. Il suffit que les personnes incommodées informent la gendarmerie.

Il est impératif que le chien se trouve toujours à une distance de rappel. S'il s'avère que votre chien ne peut être tenu sous contrôle, il devra être tenu en laisse en forêt.

Persuadés que le respect des règles de savoir-vivre offrira à toutes et à tous un cadre de vie sympathique, nous vous remercions de prendre ces quelques règles en considération.

Dépôt de branches / gazon / déchets végétaux

DÉPÔT DE BRANCHES

Vous pouvez, dès à présent, déposer vos branches à Promasens. Un endroit a été aménagé à cet effet vers la déchetterie.

L'accès est libre, pour autant que les conditions d'utilisation soient respectées. Le lieu se situe après la déchetterie, sur la gauche. Il est en outre indiqué.

GAZON

Le gazon peut être amené à la déchetterie de Rue. Il sera déposé dans la benne réservée à cet effet dès le printemps 2009.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Il s'agit de déchets floraux ainsi que de branches d'un diamètre maximal de 50 mm. Toutes les branches d'un diamètre supérieur doivent être acheminées vers le lieu prévu à cet effet à Promasens.

CO de la Glâne - Bons de repas

Vous avez la possibilité d'acheter des cartes pour le réfectoire du Cycle d'orientation, à Romont auprès des bureaux de l'administration communale, à Rue, au Secrétariat communal, à Promasens, au Contrôle des habitants.

Patinoire de la Glâne

La patinoire a ouvert ses portes. Vous obtiendrez des bons d'entrée gratuits auprès des bureaux communaux de Promasens et de Rue.

La patinoire est ouverte du 15 octobre au 31 mars 2009.

Avis aux propriétaires de bâtiments

Merci de dégager les vannes de prise d'eau aux abords de vos bâtiments afin de faciliter le relevé GPS qui sera effectué bientôt. Ce relevé permettra une meilleure gestion du réseau d'eau ainsi que des possibilités d'intervention plus rapides pour des raisons de sécurité.

MAZOUT

Dès 2009, la commune de Rue ne proposera plus de commandes de mazout. Les aléas de la conjoncture ne permettent pas de planifier des livraisons et des prix qui satisfassent tout le monde. Nous sommes navrés de devoir effectuer ce choix et proposons aux personnes intéressées de se grouper pour obtenir de meilleurs prix.

RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements utiles sur l'administration communale, les sociétés locales et l'histoire de la commune de Rue figurent sur le site :

<http://www.rue.ch>

Calendrier

13 décembre 2008

Noël du 3e âge

18 décembre 2008

Conseil Général
20 heures

9 janvier 2009

Soirée de la société de développement
20 heures

10 & 11 avril 2009

Coutume des Tapolets
aux heures des trois Angélus

Conseil communal

Jean-Marc Savary

Jean-Marc Savary a été conseiller communal de 1996 à 2008. Il a débuté à la commune de Promasens, avant la fusion avec Rue qui a eu lieu en 2001. Nous le remercions chaleureusement d'avoir contribué à la bonne marche de notre commune durant toutes ces années.

Merci Jean- Marc !

✱

Nous avons le plaisir d'accueillir notre nouvelle conseillère communale :

Odile Rigolet

Mme Rigolet (32 ans) est économiste (HEC). Elle a deux enfants.

Bienvenue !

